



CENTRE DE VÉRIFICATIONS

Générales Réglementaires

Spécialisé dans les mises et remises en service et les vérifications périodiques de vos équipements de travail : engins et accessoires de terrassement, manutention, levage, EPI...



LMF GESTION SERVICES + : DES VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES !

pour assurer la sécurité des utilisateurs intervenant sur vos appareils et accessoires de levage.

Le groupe

MG CABLANT

Notre valeur ajoutée ?

LE SERVICE !

UNE ENTREPRISE FAMILIALE



Matthilde & Guillaume
CABLANT
Gérants



Centre de VÉRIFICATION
générale réglementaire



PRÈS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LA SÉCURITÉ

Depuis 2006, LMF Gestion Services + et ses équipes vous aide à prévenir tout risque d'accident par des **prestations de vérifications réglementaires** réalisées par nos experts.

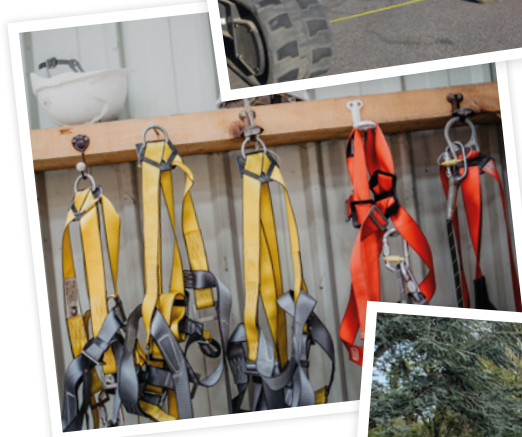
Entreprise de BTP, loueur de matériel, société de manutention, d'industrie, ou encore collectivités, les appareils et accessoires de levage et de manutention que vous utilisez peuvent provoquer de graves accidents.

Déceler en temps utile toute défectuosité c'est à la fois une priorité pour sécuriser les hommes mais également limiter les pannes et arrêts intempestifs impactant très lourdement la productivité de vos équipes.

LMF Gestion Services + vous propose des **prestations de vérifications VMS / VRS / VGP** en tenant compte des spécifications constructeurs et réglementaires.

- ➔ RAPIDITÉ ET FLEXIBILITÉ D'INTERVENTION
DANS VOS AGENCES ET/OU
SUR VOS CHANTIERS
- ➔ GESTION RIGoureuse DE LA PÉRIODICITÉ
DE VOTRE PARC POUR OPTIMISER LA
DISPONIBILITÉ DE VOS APPAREILS
- ➔ ACCESSIBILITÉ DE VOS RAPPORTS
EN FLASHANT LE QR CODE PRÉSENT
SUR L'ÉTIQUETTE INDICATRICE





Quels types de vérifications ?



VMS

VÉRIFICATION LORS DE LA **MISE EN SERVICE**

Les appareils de levage neufs ou d'occasion et, le cas échéant, leurs supports dont l'aptitude à l'emploi a été ou non vérifiée doivent faire l'objet d'une vérification, **avant leur 1^{ère} utilisation** dans leur configuration d'utilisation.

VRS

VÉRIFICATION LORS DE LA **REMISE EN SERVICE**

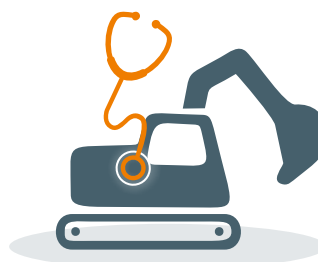
À effectuer :

- En cas de **changement de site d'utilisation** (sous conditions).
- En cas de **changement de configuration ou des conditions d'utilisation**, sur un même site.
- À la suite d'un **démontage suivi d'un remontage de l'appareil de levage**.
- Après **tout remplacement, réparation ou transformation importante** intéressant les **organes essentiels** de l'appareil de levage.
- À la suite **de tout accident provoqué par la défaillance** d'un organe essentiel de l'appareil de levage.

VGP

VÉRIFICATION **GÉNÉRALE PÉRIODIQUE**

Des vérifications trimestrielles, semestrielles ou annuelles afin de **déceler, en temps utile, toute déféctuosité** susceptible de créer un danger, de façon qu'il puisse y être porté remède.



Sur **quels matériels** ou accessoires ?



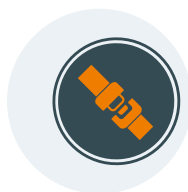
Appareils de levage - Manutention Terrassement :

- Engins de chantier (Terrassement, Levage) - Chariots élévateurs - Gerbeurs - PEMP (Nacelles)
- Grues auxiliaires, grues de terrasse
- Hayons élévateurs - Bras de levage (Ampliroll)
- Levage d'atelier (Crics, ponts élévateurs, palans, treuils...)



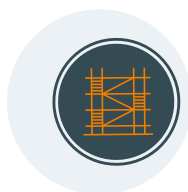
Accessoires de levage :

- Elingues
- Palonniers
- Pincés à bordures
- Treuils
- Potences
- ...



EPI :

- Harnais
- Longes
- Connecteurs
- Équipements de protection
- ...



Autres vérifications obligatoires :

- Équipements de travail en hauteur
- Réservoirs sous pression de gaz
- Compacteurs déchets
- Portes et portails
- ...



NOTRE DÉFINITION DU SERVICE



Une **prestation rigoureuse** sur vos matériels en conformité avec la réglementation

- Examen de l'état de conservation
- Essais de fonctionnement
- Essais de maintien en charge
- Vérification par peson des charges mises à disposition
- Fourniture des charges à la demande du client
- Épreuve statique / Épreuve dynamique

Chaque client est un client prioritaire

Une valeur fondamentale
LE SERVICE

Un **suiti administratif** efficace et réactif

- **VEILLE DE LA PÉRIODICITÉ DE VÉRIFICATION** : un suivi permanent grâce à un système d'alertes pour ne manquer aucune date limite de vérifications de vos machines
- **UN RAPPORT PROVISOIRE** laissé par le vérificateur à l'issue du contrôle
- **UN RAPPORT DÉFINITIF** envoyé par mail sous quelques heures à un ou plusieurs destinataires
- **DES RAPPORTS CLAIRS** accompagnés de photos en cas de nécessité d'illustration d'une défectuosité
- **UNE VIGNETTE INDICATIVE** apposée à l'issue du contrôle le jour même permettant la lecture du rapport en flashant le QR Code
- **UN ACCÈS PRIVATIF WEB** dédié pour disposer de vos rapports et de votre parc matériel en temps réel

Rapidité et flexibilité d'intervention dans vos agences et/ou sur vos chantiers
Où vous êtes, nous y sommes !

- **PRISE DE RENDEZ-VOUS PAR NOS SOINS** pour définir les modalités d'intervention, dans les délais impartis
- **INTERVENTION RAPIDE POUVANT** être ramenée à quelques heures sous conditions !

Du personnel **expérimenté et formé...**

- **AUX RISQUES PROFESSIONNELS** : habilitation électrique, sécufer, travail en hauteur...
- **À LA CONDUITE DES ENGIN** : CACES® + autorisation de conduite
- **AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET MATÉRIELLES** par famille d'appareil : levage, terrassement, manutention, accessoires...
- Des collaborateurs en CDI





*Le service,
la qualité!*



À SAVOIR : Que dit la réglementation ?

Selon l'arrêté du 1^{er} mars 2004 concernant les vérifications de tous les appareils et accessoires de levage (articles R. 4323-23 à 27 du code du travail), les VGP doivent être réalisées tous les 3, 6 à 12 mois par des personnes qualifiées et compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés dans les équipements de travail et doivent connaître les dispositions réglementaires afférentes. Ces VGP sont donc obligatoires si vous possédez des engins de chantier et de levage et ont pour objectif de vérifier le bon état de conservation du matériel et de détecter une quelconque détérioration susceptible d'être à l'origine de situations dangereuses.





LMF 
Gestion Services + 

**CENTRE ADMINISTRATIF
ET TECHNIQUE**

57 allée de l'Europe
78200 MAGNANVILLE
Tél : 01 30 33 79 79
contact@lmf.fr
www.lmf.fr

VOS VÉRIFICATIONS RÉALISABLES

**PARTOUT EN FRANCE
ET À L'ÉTRANGER !**

